

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

NONIDI 29 Nivôse.

(Ere vulgaire)

Dimanche 18 Janvier 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRÈSE. Le prix de la Souscription est actuellement, et à compter du 1^{er} pluviôse, de 50 liv. par an, de 27 liv. pour six mois, et de 15 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

Les Souscripteurs et les agents des postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Nivôse, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption, et à s'adresser directement au bureau, sans employer, à Paris, d'agens intermédiaires, dont la négligence expose les Souscripteurs à des retards considérables dans les expéditions, et à des plaintes multipliées que le Bureau ne mérite point.

AVIS IMPORTANT.

Lorsque les propriétaires de cette feuille se virent obligés, par le renchérissement de toutes les dépenses de sa composition, d'en augmenter légèrement le prix, ils calculèrent moins leurs avantages que le désir de satisfaire le public au moins de frais possibles pour les souscripteurs. Aujourd'hui l'augmentation progressive de toutes les matières, et le décret de la convention qui fixe à moitié en sus le port des journaux, les forcent à un nouveau renchérissement. Ainsi les abonnemens, à dater du premier pluviôse, seront fixés au taux indiqué ci-dessus.

DES FRONTIÈRES DE LA POLOGNE.

Le 24 décembre.

Le magistrat de Varsovie, devenu l'organe des volontés du commandant russe dans cette capitale, les manifeste journellement aux habitans qui poussent l'obéissance jusques à l'idolâtrie. Cette ville, qui se vantoit d'être le foyer de la liberté comme elle en avoit été le berceau, pour témoigner sa reconnaissance au feld-maréchal comte de Suwarow de l'avoir délivrée de sa liberté, lui a présenté une tabatière d'or enrichie de diamans : elle a joint à ce don celui d'un médaillon entouré de lauriers & de diamans, dont l'une est la nymphe de la Vistule, tenant dans une main une épée & de l'autre un bouclier élevé, & pour exergue : *A mon libérateur*, le 9 novembre 1794. Si la servitude descendoit elle-même sur la terre, s'exprimeroit-elle autrement !

On a compté que dans la guerre courte & vive que les Russes ont faite aux Polonois, ils leur ont enlevé 468 piéces de canon.

Les généraux & officiers polonois qui ont échangé leur serment à la liberté contre un autre serment à la Russie, sont fort bien accueillis du général russe, le seul généralissime Wawrzeuski, demeuré fidèle à la révolution, a été envoyé à Kiovic, & n'a eu aucune part aux dons que l'impératrice a répandus sur son armée & sur les Polonois, qui ont cédé de bonne grace à la puissance des Russes.

Si quelque chose étoit capable d'ajouter à l'énergie des peuples qui ont conquis & qui veulent garder leur liberté, ce seroit sans doute le tableau humiliant de la dégradation où tombe une nation, quand elle perd un moment de vue l'objet important qui lui a mis les armes à la main.

S'il faut en croire un bruit assez accrédité, les cours co-partageantes travaillent à donner à la Pologne une nouvelle constitution qu'elle recevra sans doute avec reconnaissance, si cette constitution remédie à quelques-uns des maux dont nos ennemis & notre désunion nous ont accablés.

Les généraux Madalinski & Zajouzeski ont été arrêtés en Galicie, ainsi que l'ex-chancelier Kolontay, qu'on disoit avoir fui avec des trésors immenses : lors de son arrestation, on ne lui a trouvé que 2 mille ducats, & on suppose qu'il a mis le surplus en lieu de sûreté.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 5 janvier.

D'après les nouvelles dispositions militaires arrêtées à Mayence dans un conseil de guerre, auquel ont assisté

le duc de Saxe-Teschen , le comte de Clairfayt , le baron de Mollendorff , & autres généraux autrichiens & prussiens , on n'a plus la moindre inquiétude pour cette forteresse.

Le Rhin , qui avoit commencé à prendre jusqu'à Lorch , est aujourd'hui dégelé.

Les déserteurs françois assurent qu'il n'est encore arrivé à leur armée aucune artillerie de siege : ils ajoutent , que l'incendie de l'arsenal de la place de Landau , leur a occasionné la perte d'une grande quantité de munitions.

Des lettres de Varsovie assurent que si la convention nationale ne se prête pas à faire la paix , deux corps considérables de troupes russes marcheront incessamment vers le Rhin ; menace ridicule !

De Brunswick , le 19 décembre.

Le duc , en vertu d'un traité de subsides nouvellement conclu , fournit à la Grande-Bretagne 2,286 hommes avec l'artillerie ordinaire de campagne , & une batterie de six pieces de 6.

Ce corps doit se mettre en marche pour la Hollande , dès les premiers jours du mois prochain , & il s'y rendra en deux divisions.

Le gouvernement d'Hanovre vient d'ordonner une nouvelle levée de recrues.

S U I S S E.

De Basle , le 31 décembre.

M. Barthelomy , ambassadeur de France , n'est pas encore arrivé en cette ville ; mais il y a un représentant nommé Besson.

Un officier prussien qui étoit ici depuis quelque tems , & qui s'étoit rendu à Bade , est de retour depuis le 27 ; il a dîné ce jour-là avec M. Bacher , secrétaire d'ambassade , & le représentant.

M. le comte de Goltz est toujours ici. On attend aussi sous peu le baron de Stael & un ministre danois.

Un agent de la république de Venise est arrivé dans cette ville ; mais il y garde l'incognito. M. le baron de Degelmann , ministre de S. M. I. , s'est absenté de Basle pour quelques jours.

On mande de Berne , que le prix des vivres est porté à un taux excessif. Le gouvernement de ce canton a ouvert ses magasins & vendu du bled avec perte : il a fait en outre une avance de 500 mille liv. pour de nouveaux achats de cette denrée , & ordonné à tous ceux qui avoient des grains de les mettre en vente. Les baillis & tous ceux qui tirent un revenu en nature , sont obligés d'apporter des denrées aux marchés , comme les habitans des campagnes. Toutes les pâtisseries pour lesquelles il faut des œufs & du beurre , ont été défendues. On ne doit cuire qu'une espece de pain.

A Berne , plusieurs personnes avoient été arrêtées comme soupçonnées de professer des principes révolutionnaires ; elles viennent d'être mises en liberté.

H O L L A N D E.

D'Utrecht , le 28 décembre.

Le 27 , à cinq heures du matin , une forte colonne de François passa la Meuse près du village de Thiel. Les

troupes hollandaises qui occupoient ce poste firent de vains efforts pour les repousser. Les François , continuellement renforcés , s'emparèrent du Rommeler-Waard ; ils avoient coupé les divisions hollandaises postées près de Rossum & du fort Saint-André ; mais elles parvinrent à faire leur retraite sur Bommel ; là , soutenues par la garnison de Bommel , elles essayerent encore quelque-temps de soutenir l'attaque de l'ennemi , mais elles ne purent résister à des forces aussi supérieures. Les François se rendirent maîtres de Bommel , & firent prisonnières presque toutes les troupes , dont une partie seulement parvint à passer le Waal. Les prisonniers restés au pouvoir des François sont une division du régiment d'Orange-Frise , une autre de celui de Hohenlohe , & une division suisse. Les chaloupes canonnières placées dans cette partie non-seulement n'ont pas pu servir ; mais prises par les glaces , elles sont tombées au pouvoir des François , ainsi que deux bateaux qui servoient d'hôpitaux.

A cette nouvelle très-désagréable & trop certaine , on ajoute que les François ont passé le Waal au-dessus de Bommel. Ces événemens confirment que , malgré les négociations entamées entre la France & la Hollande , les François n'ont pas encore reçu l'ordre de se tenir sur la simple défensive , quoique les Hollandais ayent déjà reçu cet ordre.

(*Extrait de la gazette de Leyde.*)

B E L G I Q U E.

De Bruxelles , le 23 nivôse (12 janvier , v. st.)

L'on écrit des frontières de la Hollande que la majeure partie des troupes coalisées étoient entrées en quartier d'hiver dans les provinces d'Utrecht , de Gueldre & jusques dans celle de Hollande , ne s'attendant nullement que les troupes républicaines agiroient avec autant de vigueur qu'elles l'ont fait au milieu de la saison la plus mauvaise & dans le pays le plus ingrat. Cependant les succès aussi rapides qu'inouis de l'armée du Nord , les a reveillées dans leur sécurité , & de tous les côtés elles quittent leurs cantonnemens & leurs quartiers d'hiver , pour se réunir au corps d'armée , afin d'opposer une masse imposante à l'ennemi. Il paroît même que le projet des généraux alliés seroit , aussi-tôt qu'ils auroient pu parvenir à la réunion de toutes leurs forces , de former une attaque générale sur l'isthme de Bommel , en même-temps que l'on tâcheroit de faire repasser la Meuse aux colonnes républicaines qui se trouvent au-delà de cette rivière. Le prince d'Orange compte infiniment sur le corps d'armée autrichienne commandée par le général Alvinzi pour l'exécution de ce projet. En attendant , le général Pichegru gagne à chaque instant du terrain , & de cette manière il déjoue les combinaisons nouvelles de la coalition.

Des lettres de Cologne marquent , que l'on signale souvent sur la rive opposée du Rhin des patrouilles de troupes autrichiennes , sur lesquelles l'on ne tire point. L'ennemi , de son côté , a la même attention envers les patrouilles & les sentinelles républicaines. Du reste , l'on apperçoit souvent des convois de munitions de guerre & d'artillerie qui se dirigent vers la Hollande.

La municipalité de cette ville vient d'être changée pour la seconde fois depuis que les François y sont entrés. Les motifs les plus apparens de cette mutation sont les représentations faites par l'ancien magistrat aux représent-

... de la république, sur l'impossibilité absolue de pouvoir réaliser la nouvelle contribution de cinq millions de livres en numéraire, imposée à la ville de Bruxelles. Les représentans du peuple viennent de mettre à la disposition de la municipalité une somme de 100 mille livres pour le soulagement des familles les plus indigentes de cette commune.

Le Réveil de l'homme de lettres. N°. IV.

.... Ce vice de langage dont je me plains, parce qu'il arrête les progrès de la raison en troublant les idées, a pu sans doute avoir son utilité politique, dans des momens d'orage, où l'imagination des hommes est plus aisément remuée par des impressions fortes que par des impressions justes. Je ne sais pas si l'on n'eût pas pu diriger les opinions populaires avec un succès plus réel, par les lumières de la vérité que par les prestiges de l'erreur; mais j'avoue que cette voie étoit au moins la plus lente: celle d'attaquer les préjugés par d'autres préjugés étoit indubitablement plus courte & plus sûre; car il est bien plus difficile de convaincre le peuple d'une vérité salutaire, que de lui persuader une erreur utile.

Mais aujourd'hui que la royauté est presque effacée du souvenir des Français, comme elle l'est du sol de la France; que, depuis trois ans entiers, le vœu du peuple pour la république s'est manifesté constamment, & se prononce encore en ce moment avec autant d'éclat que d'unanimité, il n'est plus question d'attaquer des préjugés desséchés jusques dans leurs racines. Il ne faut plus s'occuper qu'à créer une constitution républicaine, & une telle création ne peut être que l'œuvre des lumières & de la sagesse. Les passions sont fortes pour abattre; la raison seule est forte pour édifier.

Qu'est-ce que sont ces cris de royalisme dont vous ne parlez, & qui se sont faits entendre, je ne sais où? Vous ne vous effrayez pas sans doute d'un fantôme; & vous ne pouvez douter que ce ne soit là une manœuvre désespérée de la faction aux abois, qui cherche vainement à donner le change à l'opinion, & sur-tout à pousser la saine majorité de la convention hors des voies de justice qui ont réuni à elle, non-seulement tout ce qu'il y a d'esprits éclairés & d'hommes probes, mais même la masse pure du peuple, pour qui la justice sera toujours le premier des besoins. Je n'en voudrais pour preuve que ce qui s'est passé à la convention, le 22 de ce mois, lorsque la section du Mont-Blanc est venue, dans une adresse énergique, vouer guerre éternelle aux royalistes, aux anarchistes, aux buveurs de sang. Une voix, descendue d'une tribune bien signalée, a fait entendre ces mots: *Inscrivez au bulletin; c'est assez royaliste.* Qui peut méconnaître, dans cette insolente exclamation, la fureur en délire de quelque agent des buveurs de sang?

Laissez faire le peuple; les cris de *vive le roi*, s'il s'en élève quelque part, seront bientôt étouffés par les cris de *vive la république*. Je le sais, il est encore des individus qui, blessés par la révolution dans leur fortune ou leur vanité, regretent un gouvernement qui favorisoit l'une & l'autre; mais, croyez-moi, ils sont en petit nombre; consternés encore du danger qu'ils ont couru, ils ne sont gueres tentés d'entrer dans des complots insensés, les uns par le sentiment de leur impuissance, les autres par une juste reconnaissance pour le

nouveau système de gouvernement qui vient de les arracher au glaive des bourreaux ou aux horreurs des cachots. Ceux qui ont voulu combattre, sont allés chercher au milieu des ennemis de leur patrie, la misère, l'humiliation ou la mort. Ceux qui restent au milieu de nous, avec le desir & l'espérance coupables de renverser par la force une république élevée par le vœu du peuple entier, fussent-ils réunis & armés de pied en cap, formeroient un bataillon peu nombreux & peu redoutable.

Je sais encore qu'il y a des raisonneurs politiques qui, d'après les combinaisons hasardées de leur esprit, croient qu'il vaut mieux pour les peuples être gouvernés par des rois que leur donne le hasard de la naissance, que par des représentans choisis par eux-mêmes, parmi les citoyens les plus éclairés & les plus vertueux; il en est d'autres qui pensent que la république, fût-elle en soi un gouvernement plus parfait, ne convient point à un empire comme la France. Ce sont là de pures hypothèses, sur lesquelles notre raison est trop peu exercée & notre expérience trop bornée encore, pour être susceptible de démonstrations; mais tant qu'elles se renferment dans l'opinion, dans une discussion privée & purement philosophique, c'est un usage légitime de la liberté de penser, qui loin d'être dangereuse aux vrais principes d'un gouvernement libre, ne peut servir qu'à les faire triompher avec plus d'éclat. Mais si ces raisonneurs, égarés par le fanatisme d'opinion, ou dirigés par l'esprit de faction, oseroient tenter d'échauffer les esprits & de joindre l'intrigue aux déclamations pour propager une doctrine proscrite formellement par un décret, alors ils seroient aussi coupables qu'extravagans, & s'exposeroient volontairement aux rigueurs de la loi qu'ils auroient bravée. Mais les esprits spéculatifs ne sont pas factieux: ils obéissent au gouvernement lorsqu'ils le désapprouvent. Résignés aux orages politiques, comme aux tempêtes du ciel, ils ont la chimérique prétention de servir plus efficacement la cause du genre humain, en préparant par l'influence progressive de la raison la réforme des mauvaises institutions, qu'en s'associant à ces grands bouleversemens, si souvent désastreux dans leurs effets, trop rarement heureux dans leur dénouement.

Au reste, si je présente ici comme peu dangereux les ennemis intérieurs de la république, je ne prétends pas recommander une insouciance séculière. L'esprit de liberté est naturellement jaloux & doit l'être; mais comme cet esprit est un sentiment de sa force & de sa dignité, sa jalousie est plus fière que pusillanime. Le courage a de la confiance; mais la sagesse commande la surveillance.

CONVENTION NATIONALE.

Voici le texte du décret rendu, le 27, sur les postes & messageries.

Art. 1°. A compter du premier pluviôse prochain, les lettres simples & sans enveloppe, & dont le poids n'excédera pas un quart d'once, seront taxées ainsi qu'il suit:

Dans l'intérieur du même département, y compris la commune de Paris,	5 sous.
Hors du département & jusqu'à 20 lieues inclusivement;	6
De 20 à 30 lieues.	7
De 30 à 40 lieues.	8
De 40 à 50 lieues.	10
De 50 à 60 lieues.	12

De 60 à 80 lieues	12
De 80 à 100 lieues	13
De 100 à 120 lieues	15
De 120 à 150 lieues	16
De 150 à 180 lieues	17
De 180 lieues & au-delà	18

II. La lettre avec l'enveloppe, ne pesant point au-delà d'un quart d'once, sera taxée, pour tous les points de la république, un sol en sus de la lettre simple. Toute lettre avec ou sans enveloppe, qui paroîtra du poids de plus d'un quart d'once, sera pesée.

III. Le port de la feuille d'impression des journaux, fixé à 8 deniers, est porté à 1 sol : celui d'un sol, pour ceux qui ne paroissent pas tous les jours, est porté à 1 sol 6 deniers.

IV. Les articles du titre II de la loi des 23 & 24 juillet 1793 (vieux syle), seront exécutés en ce qui n'y est point dérogé par la présente loi.

Présidence de LETOURNEUR (de la Manche).

Séance du 28 nivôse.

Les représentans du peuple près les armées du Nord & de Sambre & Meuse, écrivent que, dans la nuit du 14 au 15 du courant, le feu prit à Bruxelles; sept maisons ont été la proie des flammes, malgré le zèle & l'activité que mit le onzième bataillon des Vosges à en arrêter les progrès : 12 à 15 guerriers de ce bataillon ont été victimes de leur dévouement, soit en périssant, soit en recevant des blessures qui les mettent hors d'état de continuer leurs services. Après avoir préservé cette commune peut-être d'un incendie total, le même bataillon a abandonné une partie de sa paie pour secourir les infortunés qui ont souffert du feu. — Applaudi; mention honorable au bulletin.

Des députés d'Aurillac viennent retracer à la convention les maux & la désolation auxquels ce département a été livré par des hommes féroces, dont Carrier étoit le chef & l'intermédiaire auprès de Robespierre.

Musset, qui a été en mission dans ces départemens, atteste la vérité des faits avancés par les pétitionnaires; il cite divers exemples de dilapidations & de vexations commises dans ce département où regne le meilleur esprit. Il demande que l'assemblée indique un tribunal pour juger ceux qui se sont rendus coupables de si énormes excès. — Renvoyé au comité de législation.

Des armateurs ayant chargé à St-Domingue des marchandises à frêt pour la France, étoient convenus dans leurs connoissemens, qu'en cas de guerre, au lieu du prix ordinaire du frêt qui étoit alors de 18 deniers, il leur seroit payé au cours de la place; la guerre est arrivée, & les tribunaux de commerce ont aujourd'hui à décider un grand nombre d'affaires de cette espèce : la difficulté consiste à savoir à quel taux on fixera le prix du frêt. Giraud fait décréter que ces tribunaux pourront, en cas d'embarras, nommer d'office des arbitres qui jugeront sans appel.

Richard annonce que rien ne peut arrêter la marche

victorieuse de l'armée du Nord : elle vient de s'emparer d'une des clefs de la Hollande. — Vifs applaudissemens. Il lit la lettre suivante des représentans du peuple Brabant Roberchaux & Alquier, datée de Bruxelles le 25 nivôse.

« Nous nous empressons, chers collègues, de vous annoncer la prise de Heusden; les conditions de la capitulation sont les mêmes que celles de Maëstricht : cette prise nous facilite infiniment le surplus de nos opérations. Nous allons en avant ».

Cette lettre excite de nouveaux & longs applaudissemens. L'assemblée toute entière se leve aux cris de vive la république.

Boissy-d'Anglas présente dans un rapport les nombreux inconvéniens qu'a entraînés l'institution d'une commission des subsistances chargée de nourrir 25 millions d'individus & ce système désastreux qui, à la sûreté des marchés & à la libre circulation des grains, avoit substitué les déclarations, les réensemens, les réquisitions, les préhensions, le *maximum* & tant d'autres mesures aussi fausses que nuisibles, & qui eussent infailliblement fini par donner la famine à la France.

Le gouvernement ne néglige rien pour réparer tant d'ineptie & de malveillance. Boissy-d'Anglas annonce que les inquiétudes qu'on voudroit répandre parmi le peuple de Paris sur les subsistances & les approvisionnemens, sont aussi mal fondées, que les agitateurs sont perdus; les approvisionnemens sont suffisans; la distribution faite aux boulangers est chaque jour la même; on l'augmenteroit s'il étoit nécessaire, mais ils cuisent toujours la même quantité de pains.

Ce discours est vivement applaudi : l'assemblée en ordonne l'insertion en entier au bulletin; elle ordonne de plus qu'à la partie de ce rapport relative aux subsistances de Paris, sera imprimée séparément en placards, & affichée à la porte de tous les boulangers.

Lequinio propose de rendre la liberté à cinq ou six cents prisonniers faits dans la Vendée, & qui se trouvent employés aux travaux publics à la Rochelle, peine à laquelle le tribunal que ce représentant a institué dans cette ville les a condamnés.

Lequinio observe que ce sont tous des agriculteurs qui ne furent qu'égarés, & que le tribunal à qui il avoit donné cette instruction, n'a pour cette raison condamnés qu'aux fers. L'opinant voudroit pourtant qu'avant de les relâcher on leur donnât, pendant un mois, une sorte d'éducation républicaine, qui leur feroit aimer les principes de la république.

Sur l'observation de Charlier, qu'un décret de cette importance ne peut pas se rendre au commencement d'une séance, sur la proposition d'un seul membre, l'assemblée renvoie la proposition au comité de législation, qui prendra des renseignemens des représentans qui sont sur les lieux.

L'assemblée adopte la question préalable sur la proposition d'accorder à une manufacture qui s'établit un domaine national au prix de l'estimation. Divers membres ont fait sentir combien les intérêts de la nation seroient lésés, si elle cédoit jamais ses domaines autrement qu'à l'enchère.